

REVUE TRIMESTRIELLE -16- JUIN 2025

# FECAMO

Magazine du Carrelage et de la Mosaïque de Belgique

# PROCARRO



FECAMO

PROCARRO

Une édition de  
la Fédération belge  
du Carrelage et  
de la Mosaïque

Avenue des Arts 20  
1000 Bruxelles

Bureau de dépôt  
BruxellesX  
Post P927188

MEMBER OF



Embuild



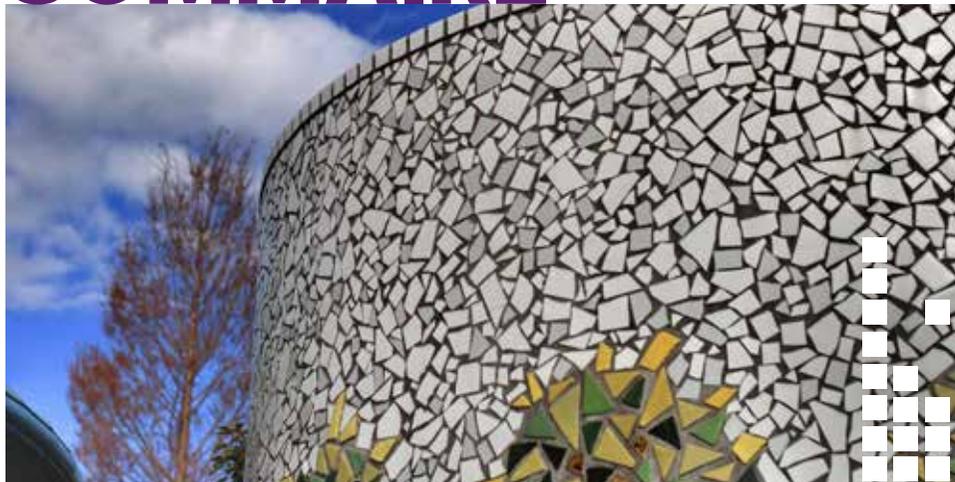
**BUILDING THE  
FUTURE TOGETHER**



**DEPUIS 1951  
LA MEILLEURE OPTION  
POUR VOS CHANTIERS**

[rubi.com](http://rubi.com)

# SOMMAIRE



- 03** Sommaire
- 05** Mot du président
- 06** Stonefix franchit une étape décisive avec son réseau national d'applicateurs agréés
- 08** Dieter Crombez, le professionnel à l'origine de KUBUS
- 10** Rejoignez notre Conseil d'Administration !
- 12** Nouveaux profils de finition pour terrasses surélevées sur plots réglables
- 14** L'accès à la profession dans le secteur de la construction
- 18** Le Meilleur Carreleur 2025 Nous sommes de retour, plus motivés que jamais !
- 20** Comment garantir l'étanchéité des piscines carrelées ?
- 23** La pose à sec de carrelage intérieur ouvre la voie à de nouvelles possibilités

## COLOPHON

**EDITEUR RESPONSABLE**  
**La Fédération belge du Carrelage et de la Mosaïque (FECAMO)**

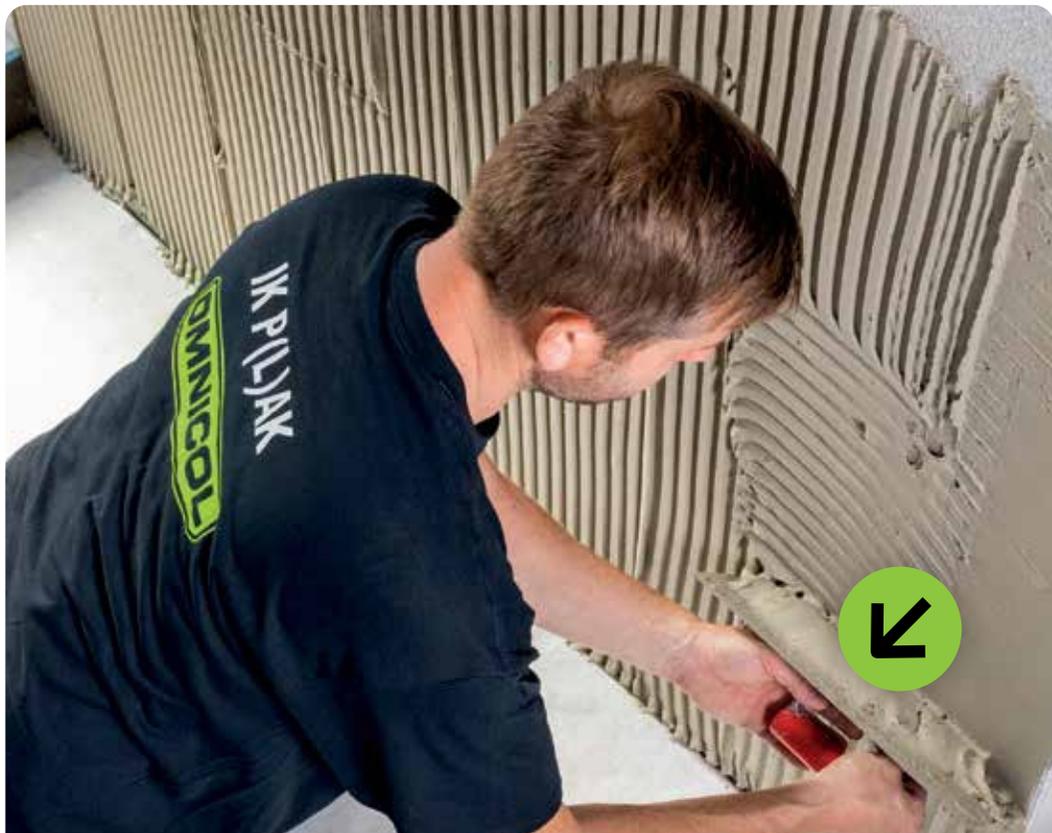
Avenue des Arts 20 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 545 57 70  
TVA : BE 409.355.044  
www.fecamo.com

**PARUTION**  
4x par an / 800 exemplaires (FR+NL)

**RÉDACTION**  
Patrice Dresse  
Mewen Binamé  
Bart Deros  
Fien De Fauw  
Jasmien Felix  
Kevin Gouyette  
Thomas Robette  
Laura Vanhoutte  
Perrine Verhoyen

**AVEC LA COLLABORATION DE :**  
**Rédaction et traduction**  
Bureau de rédaction Palindroom

**Mise en page**  
Ramdesign



# Artisanat durable

Nous défendons un savoir-faire perpétuel. Nous ne construisons pas seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour demain. Grâce à des solutions innovantes, nous contribuons à un secteur plus durable, pour nos clients et pour le monde qui nous entoure.

**OMNICOL**

[WWW.OMNICOL.EU](http://WWW.OMNICOL.EU)



# MOT DU PRÉSIDENT

Cher Membre,

Plus que jamais, l'expertise de nos métiers doit être mise à l'honneur. À une époque où le savoir-faire se perd dans une société dominée par l'apparence, les égos et la communication à outrance, il est essentiel de rappeler l'humilité et la rigueur de l'artisan carreleur. Ce professionnel connaît son métier, acquis par l'apprentissage, l'expérience, la curiosité et l'effort constant pour se perfectionner. Autrefois, ce savoir était respecté et protégé par l'exigence d'un accès réglementé à la profession.

Je salue donc les Régions bruxelloise et wallonne qui ont su maintenir cette exigence de base. À l'inverse, la Région flamande a rapidement supprimé cette réglementation, dès qu'elle en a eu la compétence. Une décision aux conséquences lourdes : faillites en cascade chez les jeunes entrepreneurs et un nombre incalculable de malfaçons et de litiges.



J'ai interpellé personnellement le Ministre-Président flamand, Matthias Diependaele, pour lui demander s'il envisage, avec courage et fierté, de réintroduire une telle réglementation. Sa réponse paraîtra dans notre prochain magazine.

Pendant que le politique s'interroge, nous, professionnels, continuons à agir pour valoriser la profession. Nos actions avec les écoles se poursuivent, et les inscriptions au concours du Meilleur Carreleur 2025 sont ouvertes. Chaque année, ce concours révèle de nombreux talents, notamment chez les jeunes.

Avec mes sentiments confraternels,

Gino Vanhaverbeke  
Président FECAMO

05

Mot du président

# Stonefix franchit une étape son réseau national d'appli



06

Stonefix franchit une étape décisive avec son réseau national

Pour Stonefix, 2025 sera un moment charnière important. L'entreprise s'investit pleinement dans la poursuite du développement d'un réseau national et international d'applicateurs exclusifs agréés. Cette étape est essentielle pour mieux servir encore les clients et garantir une qualité d'exécution uniforme.



En Belgique, la première étape a déjà été franchie : l'ensemble du réseau de partenaires agréés a été mis sur pied. Pieter-Jan Herbots, fondateur de Stonefix, joue un rôle central dans la formation et l'accompagnement de ces professionnels.

La force de Stonefix ne réside pas seulement dans le produit, mais aussi dans les personnes qui l'utilisent. La colle d'injection 2K de Stonefix se distingue par ses propriétés uniques, telles qu'une très faible viscosité, un pouvoir adhésif impressionnant et une flexibilité. Le produit peut être utilisé sous les carrelages, sous les parquets et dans des conditions légèrement humides, même dans des joints d'à peine 1 mm de large. Pour les problèmes d'humidité plus graves, une variante

# décisive avec cateurs agréés



modifiée est également disponible, exclusivement par l'intermédiaire des applicateurs agréés.

La technologie est efficace : les carreaux décollés ou qui sonnent creux sont fixés de manière durable, sans qu'une démolition soit nécessaire. Les plus de 30 000 m<sup>2</sup> de surface traités au cours des sept dernières années, principalement dans le cadre de nouveaux projets de construction, prouvent cette efficacité. En outre, les clients bénéficient d'une garantie de dix ans sur les travaux réalisés : une sécurité qui n'est possible que grâce à la combinaison d'un produit fiable et d'une exécution experte.



Les partenaires agréés en Belgique sont :

- **Tilexpert – Björn Vangeersdaele**  
*info@tilexpert.eu*  
**Région** : Wallonie et Nord de la France  
Avec ses nombreuses années d'expérience en tant que carreleur, Björn garantit une approche de qualité avec un minimum de désagréments.
- **Sani-floors bv – Dirk Verstraete**  
*sani-floors@hotmail.com*  
**Région** : Flandre occidentale et Flandre orientale  
Fort de plus de 40 ans d'expérience dans le revêtement de sol et la rénovation de salles de bains, Dirk est un pilier de l'équipe.
- **Algemene Werken op Maat (AWOM) bv – Bryan Van Goubergen**  
*info@awom.be*  
**Région** : Anvers, Limbourg et Campine  
Ce jeune talent collabore étroitement avec Pieter-Jan et insuffle dynamisme et innovation au réseau.

Bien que les applicateurs desservent chacun une région, ils peuvent opérer à l'échelle nationale. Jan Herbots prend les rênes de l'expansion internationale. Stonefix a pour objectif d'avoir au moins un partenaire exclusif agréé dans chaque pays européen d'ici la fin de 2025. Un premier grand pas sera franchi en participant au salon Cersaie à Bologne, du 22 au 26 septembre 2025.

**Si vous souhaitez un complément d'information sur nos activités, consultez le site [www.stonefix.eu](http://www.stonefix.eu).**

**Découvrez également nos filiales sur [www.stoneplus.eu](http://www.stoneplus.eu) | [www.solidgrip.be](http://www.solidgrip.be)**



# Dieter Crombez, le professionnel à l'origine de KUBUS

08

Dieter Crombez, le professionnel à l'origine de KUBUS

Dieter Crombez est un acteur incontournable dans le monde du carrelage depuis 20 ans. Ce qui a commencé comme une entreprise individuelle est devenu en 2024 KUBUS Veelzijdig Tegelwerk, une entreprise avec six spécialisations bien définies et une caractéristique commune : le savoir-faire. Dans cette interview, Dieter parle de sa passion, de ses projets préférés et de son engagement dans l'enseignement. Nous vous invitons à faire la connaissance de ce professionnel du carrelage.

## Qui est Dieter Crombez ?

J'ai commencé à travailler en tant qu'indépendant sous mon propre nom en 2005. En 2024, j'ai opté pour une nouvelle identité : KUBUS Veelzijdig Tegelwerk. Le cube symbolise nos six spécialisations : sols intérieurs, carrelages muraux, allées,

terrasses, projets en pierre naturelle et piscines & wellness. Forts de nos 20 ans d'expérience, nous garantissons la qualité, le savoir-faire et une approche polyvalente, quelle que soit l'ampleur du projet.

## Pourquoi carreleur ?

Ma passion pour la construction a commencé dès mon plus jeune âge. Enfant, je voulais maçonner des maisons et j'ai dès lors suivi une formation au VTI à Roulers. Pendant ma septième année, j'ai suivi des cours du soir en carrelage. À seize ans, j'ai posé mon premier revêtement de sol, qui existe encore aujourd'hui. À partir de là, j'ai su que c'était mon métier.

## Quel projet vous a marqué le plus ?

Tous, en fait. Nous réalisons chaque travail comme si c'était pour nous. Ce qui me frappe, ce sont les raffinements qui portent un projet au niveau supérieur : des angles exté-



rieurs parfaitement finis ou des carreaux XXL avec un motif continu et harmonieux.

### Quels sont vos projets préférés ?

Dans les salles de bains et les projets en pierre naturelle, je peux laisser libre cours à ma créativité. Par exemple, des niches avec un éclairage LED, l'emplacement précis des motifs ou des escaliers en pierre naturelle. Le travail de la mosaïque me fascine aussi : il exige de la précision, de la patience et une main assurée. C'est la combinaison de la technique avec l'esthétique qui rend ces projets spéciaux.

### Vous vous engagez activement à soutenir les écoles par des dons. Pourquoi cela vous tient-il tant à cœur ?

Je suis membre du jury externe pour les projets de fin d'études au VTI à Roulers et à Courtrai. Je constate que



#### Plus d'informations:

[www.tegelwerkenkubus.be](http://www.tegelwerkenkubus.be)  
[dieter@tegelwerkenkubus.be](mailto:dieter@tegelwerkenkubus.be)

les écoles sont souvent confrontées à un manque de matériel. Au sein de Fecamo, où j'occupe la fonction d'administrateur, nous avons commencé à collecter du matériel auprès de partenaires. En collaboration avec Embuild West-Vlaanderen, où nous pouvons stocker temporairement le matériel, nous avons déjà pu aider plusieurs écoles en leur fournissant des carreaux, de la colle et du mortier. Il est de notre responsabilité, en tant que professionnels, d'offrir des opportunités à la prochaine génération.



### Les plus grands défis ?

Se démarquer sur un marché où la concurrence et la pression sur les prix sont omniprésentes. Dans ce contexte, la spécialisation et l'expertise sont cruciales. Celui qui approfondit sa connaissance des matériaux et des techniques fait toute la différence.

Je demande également que la profession de carreleur soit officiellement reconnue comme artisanat. Des contrôles de qualité sur l'exécution et le professionnalisme nous permettront de mieux nous profiler en tant qu'artisans et de gagner le respect que notre profession mérite. ■ ■ ■

# Rejoignez notre Conseil d'Administration !

**Le Conseil d'Administration organise 5 réunions par an en périphérie de Bruxelles.**

Lors de ces réunions, divers sujets sont abordés et vous avez l'occasion de partager vos idées et de participer activement à la construction de l'avenir de notre fédération.

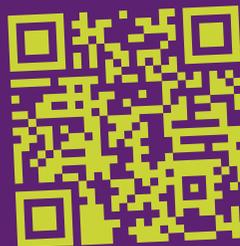
## **Que pouvez-vous attendre de ces réunions ?**

- Améliorez vos connaissances aux côtés de collègues carreleurs.
- Accédez directement aux informations concernant les décisions d'Embuild et de Buildwise.
- Partagez vos idées et participez aux décisions concernant les projets futurs de la fédération.
- Et surtout : profitez d'une ambiance conviviale et de bons repas !

## **Vous souhaitez poser votre candidature ?**

Ou préférez-vous assister d'abord à une réunion sans engagement avant de décider ?

Intéressée ? Scannez ici !



Posez votre candidature par e-mail : [info@fecamo.com](mailto:info@fecamo.com) ou scannez le QR-code !



**10**

**Rejoignez notre Conseil d'Administration !**





## Innovations. De la pratique pour la pratique.



Chez Schlüter-Systems, nous considérons l'innovation comme une réponse aux besoins de tous ceux qui travaillent chaque jour avec nos produits. Qu'il s'agisse de profilés bien pensés, de systèmes d'évacuation intelligents, de systèmes de chauffage efficaces ou d'aides à l'installation pratiques, les solutions de Schlüter-Systems sont le résultat d'une expérience pratique et garantissent le meilleur mélange de fonctionnalité, de précision, de design et de confort d'installation.



# Nouveaux profils de finition pour terrasses surélevées sur plots réglables

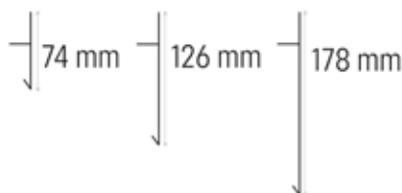
Une terrasse posée sur des plots réglables présente de nombreux avantages : les joints ouverts permettent une bonne évacuation de l'eau, les différences de niveau sont facilement corrigées, et l'installation est rapide et efficace. Elle offre aussi une transition fluide entre l'intérieur et l'extérieur, sans seuils ni obstacles.

Cependant, la finition des bords ouverts, où les plots restent visibles, constitue souvent un défi. Pour y répondre, SOLIDOR a élargi sa gamme. En plus des accessoires de finition existants, SOLIDOR lance désormais une nouvelle série de profils de finition sous le nom Sidesol.

Ces profils ont été spécialement développés pour offrir une finition propre et durable des bords visibles des terrasses surélevées installées sur plots réglables.

## Objectif et application

Les profils Sidesol assurent une finition esthétique des contours de la terrasse. Ils contribuent également à la protection de la structure sous-jacente et à la durabilité de l'ensemble. Ils conviennent aussi bien aux toitures-terrasses qu'aux terrasses extérieures traditionnelles.



## Caractéristiques techniques

- **Méthode de pose** : les profils se placent entre le plot et une dalle en béton ou en carrelage, assurant une fixation stable et soignée. Les différences de hauteur sont compensées par du caoutchouc.
- **Matériau** : aluminium durable, épaisseur 2,2 mm.
- **Couleurs** : disponibles en trois finitions – noir, gris moyen et acier corten – pour s’harmoniser avec différents styles de revêtement.
- **Hauteurs** : trois hauteurs standards disponibles : 74 mm, 126 mm et 178 mm.
- **Système modulaire** : les profils sont compatibles avec la gamme Confort de SOLIDOR. Des ouver-

tures dans le profil garantissent une stabilité renforcée et un bon ancrage avec la plaque.

- **Pièce de jonction** : une pièce spécifique permet de relier les profils entre eux pour une finition continue et esthétique. Elle est disponible dans les trois couleurs.

## Utilisation

Grâce à leur conception modulaire et à leur installation simple, ces profils conviennent à une large gamme d’applications extérieures. Alliant fonctionnalité et esthétique, ils permettent une finition structurée et élégante des bords visibles d’une terrasse.

Pour les professionnels utilisant des plots réglables, les profils Sidesol sont la solution idéale pour une finition de terrasse impeccable. 





# L'accès à la profession dans le secteur de la construction

Pour garantir la qualité des travaux, certaines professions de la construction sont réglementées. Il faut prouver qu'on possède les compétences et qualifications requises pour les exercer. Ce principe, appelé accès à la profession, reste en vigueur en Wallonie et à Bruxelles, mais plus en Flandre.

## Cadre légal général

L'obligation d'accès à la profession découle d'une loi fédérale du 10 février 1998. Elle impose aux PME (moins de 250 travailleurs, chiffre d'affaires < 50 M€, bilan < 43 M€) de prouver leur compétence professionnelle.

Neuf activités du secteur de la construction sont concernées :

- gros-œuvre (maçonnerie, béton, démolition) ;
- plafonnage, cimentage, chapes ;
- carrelage, marbre, pierre naturelle ;
- toiture et étanchéité ;
- menuiserie et vitrerie ;
- finition (peinture, tapisserie, sols souples) ;
- chauffage, climatisation, gaz, sanitaire ;
- électrotechnique ;
- entreprise générale.

Il s'agit d'une règle d'ordre public : un contrat signé sans que l'entrepreneur ait l'accès requis est nul. Il ne peut alors réclamer aucun paiement, même si les travaux sont bien faits.

Le maître d'ouvrage peut demander le remboursement des sommes déjà versées. Les travaux réalisés peuvent toutefois rester en place à son profit.

L'entrepreneur doit donc détenir l'accès à la profession au moment de la conclusion du contrat.

### **Clivage régional : simplifier l'entrepreneuriat ou garantir la qualité ?**

Depuis la 6<sup>e</sup> réforme de l'État (2014), les Régions gèrent cette compétence. Le paysage s'est donc fragmenté :

**Flandre** : depuis le 1er janvier 2019, plus d'obligation de prouver ses compétences professionnelles (ni ses connaissances de gestion), sauf pour certaines professions réglementées (ex. : médecins).

**Bruxelles** : l'accès à la profession est toujours exigé, mais les règles ont été récemment assouplies (suppression de l'obligation de gestion de base).

**Wallonie** : les obligations sont maintenues, bien que légèrement allégées selon les activités.

Cela crée un clivage entre Régions : alléger les démarches administratives ou maintenir un haut niveau de compétence, et donc de qualité, dans la construction.

Une entreprise flamande est-elle donc toujours dispensée de présenter un accès à la profession, quelle que soit sa zone d'activité ?

L'accès à la profession dépend du lieu des travaux, pas du siège social. Exemple : une entreprise d'Anvers installe un système de filtration (électrotechnique) chez un client à Namur. Elle devra prouver son accès à la profession. Ce ne serait pas nécessaire si les travaux avaient lieu en Flandre. Les entreprises flamandes doivent donc vérifier les règles selon leur zone d'activité.

### **Comment obtenir l'accès à la profession ?**

L'organisme compétent pour reconnaître et répertorier les accès à la profession des entreprises belges est le guichet d'entreprise. Un guichet d'entreprise permet, entre autres, aux entreprises de remplir les formalités relatives à l'accès à la profession et d'accomplir les diverses demandes d'autorisation nécessaires à l'exercice de leurs activités. Pour ce faire, le guichet vérifie les obligations et conditions relatives aux capacités entrepreneuriales, c'est-à-dire la preuve des connaissances de gestion de base et des compétences professionnelles (inter)sectorielles pour des activités spécifiques.

Une entreprise peut donc faire une demande auprès d'un guichet pour faire reconnaître un accès à la profession.

En cas de refus d'inscription, il y a une possibilité de recours au Conseil d'établissement puis au Conseil d'État.

### Trois moyens de prouver ses compétences :

- Inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises avant le 1er septembre 2007 (avec le bon code Nacebel) ;
- Diplôme adéquat (graduat ou bachelier) ;
- Expérience professionnelle :
  - 3 ans à temps plein ;
  - 5 ans à temps partiel.

Si aucune preuve ne peut être fournie, il est possible de passer un examen théorique devant un jury central, suivi d'un examen pratique dans un centre de validation.

Les guichets accompagnent aussi dans cette procédure.



### CONCLUSION

En tant qu'entreprise de construction, disposer des bons accès à la profession est crucial pour garantir la validité des contrats. Cependant, en Belgique, cette obligation souffre d'une application disparate au niveau géographique. Les entreprises, en particulier celles installées en Flandre, doivent toujours être vigilantes en fonction de leur zone d'activité. Enfin, le guichet d'entreprise est l'interlocuteur privilégié des entreprises souhaitant faire reconnaître leurs compétences professionnelles, afin d'exercer leur activité conformément à la réglementation en vigueur.

La Fédération belge du Carrelage et de la Mosaique, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction et la Fédération belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être plaident pour un rétablissement de l'obligation d'accès à la profession en Flandre, afin de viser, voire garantir, le plus haut niveau de qualité et de sécurité des travaux réalisés sur l'ensemble du territoire belge.

# CRIX<sup>®</sup>

## SYSTÈME DE NIVELLEMENT DE CARRELAGE 2.0



ÉVITE LES ACCROCS  
LORS DU GLISSEMENT



INSTALLATION PLUS  
RAPIDE



CLIPS EN DIVERSES  
LARGEURS DE JOINT



CROISILLONS  
POUR CARRELAGE

BREVET EN COURS



PRODUIT EN  
BELGIQUE PAR  
SOLIDOR

[solidor.be/CRUX](http://solidor.be/CRUX)



# Le Meilleur Carreleur 2025

## Nous sommes de retour, plus motivés que jamais !

18 Le Meilleur Carreleur 2025

**PRÊT À RELEVER LE DÉFI ?**  
 Scannez le QR code et gagnez votre place sur le podium !

La quête du Meilleur Carreleur 2025 est lancée, et vous avez une chance de remporter ce titre tant convoité.

Vous avez des mains en or et le sens du détail ? Montrez votre savoir-faire dans l'une ou plusieurs des 4 catégories suivantes :

- Junior (moins de 25 ans)
- Mosaïque
- Format standard
- Format XXL

Pour participer au concours et peut-être devenir le Meilleur Carreleur 2025 : choisissez votre projet le plus impressionnant (réalisé après le 1er janvier 2024), inscrivez-vous avant le 31 octobre 2025 !



FECA MC

LA PASSION DU CARRELAGE

CONCOURS  
2025



# LE MEILLEUR CARRELEUR



Faites savoir que vous êtes un professionnel du carrelage et de la mosaïque ou un étudiant passionné !

Schüter  
Systems

CE  
FO  
RA

Embuild

CONFINDUSTRIA CERAMICA

FEDERALE  
Federazione Ceramisti

OMNICOL

Buildwise

SOLIDOR

STONE+

NOUS  
CONSTRUISSONS  
DEMAIN

constructiv

MAPEI

BENOR  
LA QUALITÀ È COMPLESSA

STEF

RUBI



# Comment garantir l'étanchéité des piscines carrelées ?

20

Comment garantir l'étanchéité des piscines carrelées ?

J. Van den Bossche, ing., conseiller principal senior, division 'Avis techniques et consultance', Buildwise



**Une piscine doit former un bassin étanche à l'eau. Toutefois, ce ne sont pas le carrelage ou la cuve en béton qui assureront à eux seuls cette étanchéité. Il est donc nécessaire de prévoir une couche d'étanchéité au dos du carrelage.**

## Étanchéité à l'eau entre la cuve en béton et le carrelage

Les parois maçonnées ne sont pas étanches à l'eau, même lorsqu'elles sont constituées d'éléments creux remplis de béton. Mettre en oeuvre une cuve en béton, avec des parois plus épaisses (30 cm, par exemple), ne permet pas non plus de garantir cette étanchéité. En effet, bien que le béton soit un matériau relativement étanche, il faut tenir compte, d'une part, des éventuelles fissures dues aux mouvements empêchés du matériau lui-même et, d'autre part, de la présence de joints.



Le carrelage ne permet pas d'assurer une étanchéité parfaite (même lorsque les joints sont à base de résine). En effet, une certaine quantité d'humidité peut atteindre l'arrière du revêtement par de fines fissures apparues entre les carreaux et les joints, voire dans les joints eux-mêmes.



Pour obtenir la classe d'étanchéité 3 exigée pour les piscines par la norme NBN EN 1992-3 (Eurocode 2), il faut donc toujours prévoir une couche d'étanchéité à l'eau entre les parois en béton et le carrelage. Pour ce faire, on appliquera un enduit ou un mortier étanche à l'eau sur l'ensemble des parois. La pose d'une natte de désolidarisation, telle que celle utilisée dans les parois carrelées des douches, est exclue, car la pression de l'eau est telle qu'elle n'offrira pas une étanchéité suffisante.

Pour éviter les infiltrations d'eau depuis les abords de la piscine, il est parfois également utile d'intervenir le long des parois extérieures de la cuve.

Il faut en outre colmater toutes les fissures éventuelles avant d'appliquer l'étanchéité. Pour ce faire, il est possible d'injecter de la résine. Il est également conseillé de réaliser toutes les traversées des parois de la cuve avant la pose de l'étanchéité, afin qu'elles puissent être étanchéi-

fiées en même temps. On pensera aussi à laisser suffisamment d'espace à l'arrière des éléments intégrés (dispositifs de filtration, jets, éclairage, ...), pour pouvoir y mettre en oeuvre l'étanchéité et le carrelage.

Si les traversées sont réalisées après la pose de l'étanchéité, il sera nécessaire de vérifier leur étanchéité.

Il peut s'avérer nécessaire de renforcer les zones de raccords (entre les parois et le sol, par exemple, ou dans les angles) à l'aide d'une armature. On veillera, dans ce cas, à respecter scrupuleusement les consignes du fabricant de l'étanchéité.

En ce qui concerne l'étanchéité elle-même, on optera de préférence pour un mortier d'étanchéité à base de ciment que l'on appliquera en plusieurs couches sur toutes les parois de la cuve. En plus d'offrir une bonne étanchéité, ces couches protègent aussi contre la migration du chlore, ce qui réduit le risque de corrosion des armatures du béton.



### Choisir les matériaux adéquats

Les carreaux sont généralement posés au moyen d'une colle à base de ciment (bien souvent une colle C2 TE (S1)), car les colles de ce type conservent leur résistance mécanique dans des conditions humides. Cependant, toutes ne conviennent pas pour les piscines, dans la mesure où l'humidité y est constante. La fiche technique et la déclaration de performance (Declaration of Performance ou DOP) du produit doivent donc indiquer spécifiquement s'il convient pour ce type d'utilisation.

Les carreaux doivent être bien enfoncés dans le mortier-colle, afin de maximiser leur surface de contact. La tâche sera plus aisée avec des carreaux de petite taille. Cependant, en fonction des caractéristiques du mortier-colle, il sera également possible d'opter pour des éléments de plus grand format. Dans un cas comme dans l'autre, il importe de respecter les consignes du fabricant de la colle.

En ce qui concerne le jointoyage des carreaux, l'article Buildwise 2016/03.09 insistait déjà sur l'importance de l'équilibre carbocalconique des eaux de piscine, afin d'éviter une dégradation des joints à base de ciment. Recourir à des joints à base d'époxy constitue une alternative intéressante et bien souvent plus durable.

Les différents matériaux utilisés pour l'étanchéité, la colle et le mortier de jointoyage doivent être compatibles entre eux. Il est donc préférable de les choisir auprès du même fabricant.

Enfin, une fois le carrelage posé et jointoyé, il est très important de laisser tous les matériaux sécher et durcir suffisamment longtemps (au moins sept jours, en fonction des consignes des fabricants). Ce n'est qu'après ce délai que la piscine pourra être remplie.



# La pose à sec de carrelage intérieur ouvre la voie à de nouvelles possibilités

La pose de carrelage au sol à l'intérieur ne requiert plus l'utilisation de colle ou de mortier. Grâce à des systèmes intelligents et innovants, cette méthode constitue une véritable alternative aux techniques traditionnelles.

Les carrelages peuvent être posés rapidement, proprement et sans préparation lourde, sur des sols neufs comme existants. La condition est que les carrelages soient munis d'un filet en fibre de verre, ce qui est parfaitement possible avec des carrelages en céramique de grand format et fins.



La pose débute par le déroulement d'un tapis de découplage fin et élastique (1,5 mm) en polyuréthane sur une surface plane et nettoyée. Les carrelages d'une largeur de joint de 2 à 3 mm y sont ensuite posés. La finition est réalisée au moyen d'un joint d'étanchéité élastique (à base de silanes modifiés) imperméable et qui renforce les carrelages les uns contre les autres.

Cette méthode de pose à sec présente de nombreux avantages : elle peut être pratiquée immédiatement, ne produit pratiquement pas de poussière et les carrelages peuvent être facilement retirés ou remplacés si nécessaire. Avec une hauteur d'installation minimale de 7mm seulement, cette méthode est idéale dans le cadre de rénovations ou de biens en location, où des changements permanents ne sont pas souhaitables. Pour les carreleurs, la pose à sec constitue une méthode de travail rapide et sans stress, très efficace et nécessitant moins de nettoyage. La pose à sec représente donc une alternative moderne, efficace et durable aux techniques de carrelage traditionnelles et a été minutieusement testée par Buildwise.



# *Kerapoxy Easy Design*

*Le joint epoxy le plus facile à appliquer.*



**41**  
**COULEURS**

